



## REGLEMENT DE CONSULTATION (RC) Commun aux lots

### Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire (CCI)

Établissement public administratif

Maison de l'Entrepreneuriat et des Transitions – 1 rue Françoise Sagan – CS 60186 – 44802 Saint-Herblain Cedex

<http://www.paysdelaloire.cci.fr>

SIREN : 130 008 105 – TVA N° FR 34130008105

### Marché de nettoyage des locaux et vitrerie des bâtiments de la CCI Nantes St-Nazaire et entités partenaires 2026-2030

Procédure Formalisée : N° marché : 2025 GCPF 4033

(Selon les dispositions des articles L.2124-1, R.2124-1 et R.2124-2 du code de la commande publique)

Date limite de réception des candidatures et des offres  
Au plus tard le 10 février 2026 – 12h

Cette consultation fait l'objet d'une annonce parue :

- Au BOAMP
- Au JOUE
- Sur notre site de dématérialisation : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>
- Sur notre site internet : <http://nantesstnazaire.cci.fr/>

#### NB :

L'article R.2132-7 du code de la commande publique prévoit ceci : « Sous réserve des dispositions des articles R.2132-11 à R.2132-13 du code de la commande publique, les communications et les échanges d'informations lors de la passation d'un marché en application du présent livre ont lieu **par voie électronique.** »

**FORMAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE PRECONISE : PADES**

|                 |
|-----------------|
| <b>SOMMAIRE</b> |
|-----------------|

|  |           |
|--|-----------|
| <b>LISTE DES ABREVIATIONS</b> .....                                      | <b>3</b>  |
| <b>PREAMBULE - DEFINITIONS</b> .....                                     | <b>3</b>  |
| <b>ARTICLE 1 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES</b> .....                         | <b>4</b>  |
| <b>ARTICLE 2 DESCRIPTION DU MARCHE</b> .....                             | <b>5</b>  |
| 2.1 Procédure de passation du marché .....                               | 5         |
| 2.2 Nombre de titulaires .....   | 5         |
| 2.3 Allotissement .....  | 5         |
| 2.4 Durée du marché .....  | 6         |
| 2.5 Variantes .....  | 6         |
| 2.6 Prestations Supplémentaires Eventuelles .....                        | 6         |
| 2.7 Modifications du dossier de consultation.....                        | 7         |
| 2.8 Demande de renseignements.....                                       | 7         |
| 2.9 Classifications CPV .....  | 7         |
| 2.10 Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE).....       | 7         |
| 2.11 Obligation des candidats.....                                       | 8         |
| 2.12 Délai de validité des offres .....                                  | 8         |
| 2.13 Prestations similaires.....   | 8         |
| <b>ARTICLE 3 MONTANT DU MARCHE</b> .....                                 | <b>8</b>  |
| <b>ARTICLE 4 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> .....            | <b>8</b>  |
| <b>ARTICLE 5 DELAI DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> ..... | <b>10</b> |
| <b>ARTICLE 6 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</b> .....           | <b>10</b> |
| 6.1 Sélection des candidatures.....                                      | 10        |
| 6.2 Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse .....            | 10        |
| <b>ARTICLE 7 REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MÊME CANDIDAT</b> .....   | <b>11</b> |
| <b>ARTICLE 8 SUITE A DONNER A LA CONSULTATION</b> .....                  | <b>11</b> |
| <b>ARTICLE 9 VISITE DE SITE</b> .....                                    | <b>11</b> |
| <b>ARTICLE 10 REPRISE DU PERSONNEL</b> .....                             | <b>12</b> |
| <b>ARTICLE 11 VOIES ET DELAIS DE RECOURS</b> .....                       | <b>13</b> |

## **LISTE DES ABREVIATIONS**

|       |  |
|-------|--|
| AAPC  | : Avis d'Appel Public à la Concurrence               |
| BOAMP | : Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics |
| CCAG  | : Cahier des Clauses Administratives Générales       |
| CCP   | : Code de la Commande Publique                       |
| CCAP  | : Cahier des Clauses Administratives Particulières   |
| CCTP  | : Cahier des Clauses Techniques Particulières        |
| DCE   | : Dossier de Consultation des Entreprises            |
| JOUE  | : Journal Officiel de l'Union Européenne             |
| PA    | : Pouvoir adjudicateur                               |
| RC    | : Règlement de la consultation                       |

## **PREAMBULE - DEFINITIONS**

### **Coordonnateur :**

Le membre du groupement désigné pour procéder, dans le respect des articles L.2113-6 et L.2113-7 du CCP, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant, à la notification des marchés, à la reconduction des marchés ou à leur résiliation éventuelle dans les conditions du CCAP. Le Coordonnateur est la CCINSN.

### **Membres du Groupement :**

Les entités partenaires sont adhérentes au groupement de commandes. Chaque membre procède à l'exécution du marché : émission des commandes, gestion des prestations, paiement des factures, différends et litiges. Ce sont les entités mentionnées à l'article 1 du règlement de la consultation.

### **Pouvoir Adjudicateur :**

Désigne la CCINSN, coordonnateur du groupement de commandes, qui est la personne morale de droit public qui conclut le marché avec le titulaire.

## ARTICLE 1 OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

L'objet de l'appel d'offres un marché de nettoyage des locaux et de la vitrerie, composé de lots :

▪ **Lot n°1 : secteur Nantes :**

Pour le compte des entités suivantes :

- **Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire (CCINSN)**, Maison de l'entrepreneuriat et des transitions, 1 rue Françoise Sagan, CS 60186, 44802 Saint-Herblain,
- **Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Pays de la Loire (CCIR)**, Maison de l'entrepreneuriat et des transitions, 1 rue Françoise Sagan, CS 60186, 44802 Saint-Herblain,
- **Groupement Interprofessionnel Pour l'Apprentissage et la Formation Continue Intelligence Apprentie (IA - GIPAFOC)**, Boulevard du bâtonnier Cholet, 44300 Nantes,
- **Audencia Business School**, 8 route de la jonelière, 44312 Nantes Cedex 3.

Pour les sites d'exécution des prestations suivants :

- **Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire (CCINSN)**, Maison de l'entrepreneuriat et des transitions, 1 rue Françoise Sagan, CS 60186, 44802 Saint-Herblain,
- **Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Pays de la Loire (CCIR)**, Maison de l'entrepreneuriat et des transitions, 1 rue Françoise Sagan, CS 60186, 44802 Saint-Herblain,
- **Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire (CCINSN) – Salorges**, 16, Quai Ernest Renaud, 44100 Nantes,
- **Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire (CCINSN) – Bâtiment B**, 6 rue Bisson – 44100 Nantes
- **Audencia City campus**, 4 rue Bisson, 44100 Nantes,
- **IA Sup' campus** – 8 rue Bisson – 44100 Nantes
- **IA Siège** – 3, boulevard du bâtonnier Cholet, 44100 Nantes,
- **IA Expérience**, 5 Rue Maya Angelou, 44200 Nantes.

▪ **Lot n°2 : secteur Saint-Nazaire (hors ports) :**

Pour le compte des entités suivantes :

- **Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes St-Nazaire (CCINSN)**, 1, rue Françoise Sagan, 44800 Saint-Herblain,
- **L'association de gestion de la Maison de l'Apprentissage de Saint-Nazaire (MASN) – 66 Rue Michel Ange** – 44600 Saint-Nazaire,
- **Groupement Interprofessionnel Pour l'Apprentissage et la Formation Continue Intelligence Apprentie (IA - GIPAFOC)**, Boulevard du bâtonnier Cholet, 44300 Nantes.

Pour les sites d'exécution des prestations suivants :

- **CCINSN** - Hôtel Consulaire, 35 Avenue du Général de Gaulle, 44600 St Nazaire,
- **CCINSN** – Bâtiment sud, 35 Avenue du Général de Gaulle, 44600 St Nazaire,
- **CCINSN** - Gavy, Boulevard de l'Université, 44600 St Nazaire,
- **ZIA** – Boulevard de l'Université, 44600 St Nazaire,
- **Maison de l'apprentissage (MASN)** - 66, rue Michel Ange 44600 St Nazaire,
- **IA Savenay**, 2 rue des frênes, 44260 Savenay.

▪ **Lot n°3 : Ports**

Pour le compte de **Loire Atlantique Nautisme**, 1 rue Françoise Sagan, 44800 Saint-Herblain

Pour les sites d'exécution des prestations suivants :

- **Capitainerie du port de Piriac sur Mer** - 1 Rue du Fort Baron, 44420 Piriac sur Mer,
- **Capitainerie du port de la Turballe** - Quai Sevine Bustamente, 44420 La Turballe
- **Capitainerie du port de la Baule le Pouliguen** - 1 Quai Rageot de la Touche, 44500 La Baule,
- **Capitainerie du port de Pornichet Echouage** - Boulevard des Océanides, 44380 Pornichet,
- **Capitainerie du port de Pornic** - Avenue de la Noëveillard, 44210 Pornic,

▪ **Lot n°4 : Secteur Les Sables d'Olonne**

Pour le compte de **Groupeement Interprofessionnel Pour l'Apprentissage et la Formation Continue Intelligence Apprentie (IA - GIPAFOC)**, Boulevard du bâtonnier Cholet, 44300 Nantes

Pour le site d'exécution des prestations suivant :

- **IA Les Sables-d'Olonne**, 7 Rue de la Violette, 85340 Les Sables-d'Olonne.

▪ **Lot n°5 : Secteur Savenay**

Pour le compte de **Groupeement Interprofessionnel Pour l'Apprentissage et la Formation Continue Intelligence Apprentie (IA - GIPAFOC)**, Boulevard du bâtonnier Cholet, 44300 Nantes

Pour les sites d'exécution des prestations suivants :

- **IA Savenay**, 2 rue des frênes, 44260 Savenay.

## **ARTICLE 2 DESCRIPTION DU MARCHÉ**

### **2.1 Procédure de passation du marché**

La procédure retenue est celle de la procédure formalisée suivant les dispositions des articles L.2124-1, R.2124-1 et R.2124-2 du CCP.

Ce marché un accord cadre suivant les dispositions des articles R.2162-1 à R.2162-6 du CCP.

Les prestations font l'objet d'un marché à bons de commande sans minimum et un maximum de 3 200 000 € HT sur la durée totale du marché.

### **2.2 Nombre de titulaires**

1 par lot

### **2.3 Allotissement**

Le marché est constitué de 5 lots. Dont l'objet de chacun figure ci-après :

- Le lot n°1 a pour objet : nettoyage des locaux et vitrerie – sites Nantes
- Le lot n°2 a pour objet : nettoyage des locaux et vitrerie – sites St-Nazaire
- Le lot n°3 a pour objet : nettoyage des locaux et vitrerie – sites Portuaires

- Le lot N°4 a pour objet : nettoyage des locaux et vitrerie – Site des Sables d’Olonne
- Le lot N°5 a pour objet : nettoyage des locaux et vitrerie – Site de Savenay

Les candidats doivent soumissionner pour la réalisation de l’ensemble des prestations du lot.

Les candidats ne peuvent pas présenter des offres variables selon le nombre de lots susceptibles d’être obtenus. Les réductions éventuelles liées à l’attribution de plusieurs lots à un seul candidat ne pourront être prises en compte ni pour le choix du titulaire ni lors de l’exécution du marché.

Les candidats peuvent répondre à un ou plusieurs lots.

### **Extension de la Maison de l’Apprentissage de Saint-Nazaire (MASN)**

Il est porté à la connaissance du titulaire que le site « Maison de l’Apprentissage de Saint-Nazaire (MASN) » lot 2, fait actuellement l’objet d’une extension dont la livraison est prévue en fin de 1<sup>er</sup> semestre 2027. À compter de cette date, le titulaire devra intégrer les surfaces et locaux de cette extension dans ses prestations de nettoyage, selon les mêmes exigences que celles définies au CCTP.

Les informations détaillées (surfaces, plans, périodicités) seront communiquées au titulaire au plus tard 3 mois avant la mise à disposition des locaux.

Cette intégration sera réalisée dans le cadre du présent marché, sans remise en concurrence, par voie d’avenant selon les mêmes conditions que le marché actuel.

### **2.4 Durée du marché**

**Date de début de marché** : 6 avril 2026 ou date de réception de notification du marché

**Durée du marché** : 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction par période d’un an, avec possibilité de résiliation à tout moment après un préavis de 4 mois.

En cas de non-reconduction du marché, la CCI le notifiera au titulaire 2 mois avant la date anniversaire du marché. Dépassé ce délai et / ou en cas d’absence de non-reconduction, le marché est automatiquement reconduit pour une période supplémentaire, jusqu’au terme maximum du marché.

Dans le cas de la résiliation de marché, la décision de résiliation est notifiée aux titulaires. La résiliation prend effet à la date fixée dans la décision de résiliation.

### **2.5 Variante**

La variante est autorisée et non obligatoire dans les conditions suivantes :

L’offre de base conforme aux spécifications du CCTP est obligatoire.

Les candidats peuvent proposer une ou plusieurs des variantes définies ci-après.

#### **Variante n°1 : Lavage robotisé :**

Cette variante consiste à intégrer un système de lavage robotisé sur les zones compatibles (hall, circulations, salons d’affaires, coursives...), sous réserve des conditions suivantes :

La variante doit présenter un intérêt technique et financier par rapport à l’offre de base (coût et performance).

Elle doit être accompagnée d’un mémoire explicatif précisant les avantages techniques et économiques au regard des exigences du CCTP (surfaces exploitées, périodicités et coûts à préciser).

## **2.6 Prestations Supplémentaires Eventuelles**

### **PSE obligatoire 1 : Réduction du périmètre (Salorges et MET)**

Les candidats devront proposer cette PSE 1 suivant les conditions suivantes :

- Sites concernés :
  - Site des Salorges : Aile EST du R+3 (salons d'affaires, office traiteur, sanitaires).
  - Site de la MET : Espaces événementiels et salles de formation du RDC et du R+3.
- Prestations à retirer du marché de base du lot 1 pour atterrir idéalement à l'équivalent d'1 ETP concernant les deux sites ci-dessus de la CCI Nantes Saint-Nazaire.

## **2.7 Modifications du dossier de consultation**

La CCINSN se réserve le droit d'apporter au plus tard le 03 février 2026, les modifications de détails au dossier de consultation.

Toutefois, ces modifications ne pourront pas porter sur les éléments substantiels de la consultation ou du cahier des charges. En cas de modification substantielle, un délai supplémentaire de remise des offres sera accordé aux sociétés.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **2.8 Demande de renseignements**

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus en déposant vos questions sur notre plate-forme de dématérialisation de nos marchés : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) jusqu'au 30 janvier 2026. Toute demande déposée après cette date limite n'obtiendra pas de réponse de la part de la CCINSN. Les réponses apportées par la CCINSN pourront être communiquées jusqu'au 03 février 2026.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier, ajouté des éléments de réponse apportés par la CCINSN, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

## **2.9 Classifications CPV**

- Principal : 90919200 « services de nettoyage des bureaux »
- Secondaire : 90911300 « services de nettoyage de vitres »

## **2.10 Contenu du dossier de consultation des entreprises (DCE)**

Le dossier de consultation est composé des éléments suivants :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC) commun aux 5 lots et ses annexes
- Un Acte d'Engagement (AE) par lot
- Un Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), commun aux 4 lots

- Un Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) commun aux 5 lots, et ses annexes
- Un Bordereau des Prix Unitaires (BPU) par lot
- La Grille RSE
- Plans
- Surfaces
- Attestation de visite
- Attestation d'absence conflit d'intérêt

### **2.11 Obligation des candidats**

Les candidats se doivent de signaler toute erreur, omission, imprécision, contradiction ou ambiguïté qu'ils pourraient déceler dans les documents faisant partis de la présente consultation.

### **2.12 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée au règlement de consultation.

### **2.13 Prestations similaires**

La CCI se réserve la possibilité de confier au(x) titulaire(s) des lots, en application de l'article R.2122-7 du CCP, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

## **ARTICLE 3 MONTANT DU MARCHÉ**

Les montants de la prestation sont contractuels et précisés au sein de l'Acte d'Engagement (AE). Ils ne pourront être modifiés ni pendant la consultation ni en cours d'exécution.

Les montants des prestations sont fermes la première année du marché et révisables les années suivantes à la date anniversaire et ce au regard de la formule de l'Acte d'Engagement (AE).

## **ARTICLE 4 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux entreprises sur notre plate-forme de dématérialisation : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). L'inscription est gratuite et rapide.

Il est important de rappeler qu'en cas de modification de la consultation (dates, rectificatifs/compléments, questions/réponses), nous devons être en mesure de vous contacter pour vous transmettre les éléments actualisés. C'est pourquoi nous vous conseillons de vous authentifier et de laisser vos coordonnées sur la plate-forme pour télécharger le DCE.

Aussi, les éléments de la candidature ou de l'offre, qui doivent être entièrement rédigés **en langue française**, pourront faire l'objet, de demandes de précisions et de compléments.

| <b>Contenu des candidatures et des offres</b> |  |   |
|---|--|---|
|   | Réponse électronique<br>(obligatoire en cas de réponse en groupements d'entreprises) | Documents qui seront demandés au seul candidat retenu |
| Lettre de candidature DC1                     | x  |   |

|   |   |   |
|---|---|---|
| Lettre de déclaration DC2, un par lot   | x |   |
| Déclaration de sous-traitance DC 4 (en cas de présentation d'un sous-traitant)  | x |   |
| Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations qui font l'objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices ou la lettre de déclaration DC2            | x |   |
| Attestations d'assurance  |   | x   |
| Extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis ou un extrait D1 de moins de 3 mois  |   | x   |
| Attestation de régularité fiscale de l'année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement  |   | x   |
| Attestation sociale de l'année en cours, du mandataire et de chaque membre du groupement  |   | x   |
| Attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé, dûment complétée, accompagnée des pièces justificatives, datée   |   | x   |
| Copie du jugement prononcé, si le candidat est en redressement judiciaire   | x |   |
| L'acte d'engagement complété et daté, un par lot  | x | signé électroniquement<br>format PADES recommandé |
| Le Bordereau de Prix Unitaire (BPU) complété et daté, un par lot  | x |   |
| Le CCTP, Moyens mis en œuvre complétée et datée, un par lot   | x |   |
| <b>Une liste de références effectuées par les candidats au cours des trois dernières années pour des prestations similaires dans les domaines qui font l'objet du présent marché</b>  |   |   |
| Une liste de références effectuées par les candidats au cours des trois dernières années pour des prestations similaires dans les domaines qui font l'objet du présent marché   | x |   |
| Certification qualité le cas échéant et des engagements qualité   | x |   |
| Présentation du niveau d'engagement du management et de l'encadrement de 1er niveau ou de proximité ainsi que l'agence responsable du marché (rôles, fonctions de chacun et nombre de clients par manager de proximité, ...), | x |   |
| 1 fiche par site (A4) de l'équipe (œuvrant et non œuvrant) avec indication du nombre d'heures par jour, leur qualification, leur temps de travail.,   | x |   |
| 1 fiche par site (A4) du matériel mis à disposition,  | x |   |
| Présentation de la méthodologie d'intervention et de prise en charge du marché par le biais d'un mémoire technique,   | x |   |
| Présentation de la gestion des imprévus (retard, absence),  | x |   |
| Présentation précise du niveau de cadence,  | x |   |
| Présentation des produits éco responsables,   | x |   |
| En cas de groupement d'entreprises, la convention entre les membres,  | x |   |
| Présentation de l'outil informatique de gestion permettant le suivi des contrôles, des actions ... Web ...  | x |   |
| Attestation de visite   | x |   |
| Déclaration sur l'honneur d'absence de conflit d'intérêt  | x |   |
| L'engagement du candidat vers des actions RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) mises en œuvre dans les domaines qui font l'objet du présent marché – <b>Grille RSE à compléter</b>                                  | x |   |

**Si après les 5 jours ouvrés à compter de la demande de documents de la CCINSN auprès du candidat retenu, celui-ci n'est pas en mesure de fournir les documents demandés, ou si des écarts ont été constatés entre l'offre remise initialement après négociation ou mise au point avec l'acheteur et l'offre signée, le marché sera attribué à l'offre classée en 2<sup>ème</sup> (sous réserve qu'elle fournisse à son tour les documents demandés).**

**Dans le cas où un candidat fournirait dans sa candidature ou son offre des éléments relatifs à ses conditions générales de vente, la CCINSN ne les prendrait pas en compte.**



**La signature électronique des documents n'est plus requise lors du dépôt de votre offre. Elle ne sera demandée qu'à le ou les attributaires des lots du présent marché.**

## **ARTICLE 5 DELAI DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

La candidature et l'offre devront parvenir à l'adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

**Au plus tard le 10 février 2026 – 12h**

Les dossiers déposés après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

## **ARTICLE 6 JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **6.1 Sélection des candidatures**

Seront éliminés :

- Les dossiers reçus après la date et l'heure limites de dépôt figurant au présent règlement ;
- Les candidatures incomplètes et ne présentant pas les documents énoncés au présent règlement Toutefois et conformément à l'article R-2144.2 du CCP, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, elle peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats et qui ne saurait être supérieur à dix jours.
- Les candidatures qui ne sont pas recevables ;
- Les candidats dont les garanties professionnelles, techniques et financières sont insuffisantes au regard des critères suivants :
  - Garanties financières
  - Moyens humains et techniques
  - Capacités professionnelles (seront notamment présentées les références sur des projets de nature similaire)

### **6.2 Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse**

Les offres seront jugées en tenant compte des critères suivants, classés par ordre de priorité décroissante et pondérée :

- Qualité technique de l'offre : 35 %
  - Organisation de la prestation / Méthodologie
  - Dotation horaire en encadrement
  - Dotation horaire en moyens humains œuvrant
- Prix Forfaitaire : 30 %
- Démarches RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) mises en œuvre dans les domaines qui font l'objet du présent marché : 25 %
- Prix des Bordereaux de Prix Unitaires : 10 %

### **Méthode de notation pour l'analyse comparative des offres :**

- Pour les 2 critères « Prix » :

Note de l'offre analysée = (Note maximale (sur 5) x prix le plus bas) / Prix de l'offre analysée

- Pour le critère « Qualité technique de l'offre » :

Une note de 0 à 5 sera attribuée au regard de l'échelle de notation suivante : 0 = aucune information ou hors sujet ; 1 = très inadaptée ; 2 = inadaptée ; 3 = moyenne / standard ; 4 = très adaptée ; 5 = optimale / au-delà du besoin. Des ½ points pourront être accordés.

- Pour le critère « Démarche RSE » : Moyenne des notes de l'ensemble des critères du cadre de réponse RSE (Grille RSE).

Une note de 0 à 5 sera attribuée au regard de l'échelle de notation suivante : 0 = aucune information ou hors sujet ; 1 = très inadaptée ; 2 = inadaptée ; 3 = moyenne / standard ; 4 = très adaptée ; 5 = optimale / au-delà du besoin. Des ½ points pourront être accordés.

Une fois les notes renseignées, la CCINSN multipliera ces notes par les pondérations associées à chaque critère. Puis, la CCINSN fera la somme pour chaque candidat et c'est le candidat qui aura la plus grande somme qui sera le titulaire du présent marché. Au cas où deux candidats obtiendraient la même note finale, celle ayant présenté l'offre de prix la plus basse sera retenue.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier avant l'attribution ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme offre irrégulière.

## **ARTICLE 7 REMISE DE PLUSIEURS OFFRES PAR UN MÊME CANDIDAT**

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par voie électronique dans le délai fixé pour la remise des offres.

## **ARTICLE 8 SUITE A DONNER A LA CONSULTATION**

La CCINSN se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne pas retenir la totalité des prestations. Il ne sera versé aucune indemnité aux candidats ayant remis une offre.

## **ARTICLE 9 VISITE DE SITE**

Les surfaces à nettoyer indiquées dans le dossier de consultation n'ont pas de valeurs contractuelles. Il appartient aux candidats de visiter les sites pour effectuer les vérifications nécessaires.

Les visites de sites sont donc obligatoires.

Les contacts sont les suivants :

- CCINSN / CCIR
  - [florian.bagot@44.cci.fr](mailto:florian.bagot@44.cci.fr)
- AUDENCIA CITY CAMPUS :
  - [gganier@audencia.com](mailto:gganier@audencia.com)
  - Visite-le 24/01 - 10h
- IA GIPAFOC :
  - [eric.hasslauer@ia-formation.fr](mailto:eric.hasslauer@ia-formation.fr)

- CCINSN Hôtel Consulaire / 2iA:
  - [Sylvie.GOURDON@nantesstnazaire.cci.fr](mailto:Sylvie.GOURDON@nantesstnazaire.cci.fr)
- CCI GAVY / Maison de l'Apprentissage de Saint-Nazaire :
  - [Romuald.audran@44.cci.fr](mailto:Romuald.audran@44.cci.fr)
- Capitainerie du port de Piriac sur Merc :
  - [PortPiriacsurMer@la-nautisme.fr](mailto:PortPiriacsurMer@la-nautisme.fr)
  - Visite-le 13/01 - 10h30
- Capitainerie du port de La Turballe
  - [portlaturballe@la-nautisme.fr](mailto:portlaturballe@la-nautisme.fr)
  - Visite-le 13/01 -09h
- Capitainerie du port de la Baule le Pouliguen :
  - [Sophie.LEROUX@la-nautisme.fr](mailto:Sophie.LEROUX@la-nautisme.fr)
- Capitainerie du port de Pornichet Echouage :
  - [michael.legrand@la-nautisme.fr](mailto:michael.legrand@la-nautisme.fr)
- Capitainerie de Pornic
  - [pierre-nicolas.roy@la-nautisme.fr](mailto:pierre-nicolas.roy@la-nautisme.fr)

Concernant les sites qui n'ont pas de dates prédéfinies, vous devez contacter les personnes listées ci-dessus pour l'organisation des visites.

Les visites ne seront plus assurées 10 jours ouvrés avant la date limite de réception des candidatures et des offres.

Si des questions précises venant à nécessiter une mise au point, celles-ci devront être posés sur la plateforme de dématérialisation de nos marchés publics : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

La distribution de questionnaires sur site n'est pas autorisée.

Le prix forfaitaire contenu dans l'offre ne saurait être remis en cause ultérieurement du fait d'une éventuelle correction du mètre des surfaces.

## **ARTICLE 10 REPRISE DU PERSONNEL**

Les titulaires des 5 lots, qui entrent dans le champ d'application de la convention collective de nettoyage, doivent prendre en compte dans son offre la reprise du personnel affecté à ces missions avec les mêmes salaires et avantages.

Afin que chaque candidat puisse chiffrer son offre, les informations concernant le personnel à reprendre sont dans l'annexe du RC.

Pour autant, concernant les capitaineries de la Baule et de Pornichet, la CCI vous informe qu'aucun salarié n'est concerné par les conditions de transfert conventionnel « article 7 ».

## ARTICLE 11 VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le présent contrat est régi par le Droit français. Les tribunaux français sont seuls compétents.

En cas de différend concernant son interprétation ou son exécution, les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour parvenir à un règlement amiable.

Si toutefois elles ne peuvent parvenir à un accord, dans un délai d'un mois à compter de la notification écrite du différend par l'une ou l'autre des parties, le différend sera soumis au Tribunal Administratif de Nantes seul compétent pour connaître du litige.

### Procédures de recours :

#### Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif  
6 allée Ile Gloriette BP 24111  
44041 Nantes Cedex 1  
Téléphone : 02.55.10.10.02  
Télécopie : 02.55.10.10.03  
Courriel : [greffe.ta-nantes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nantes@juradm.fr)

#### Introduction des recours :

- ✓ Référé pré contractuel conformément aux délais et dispositions de l'article L551.1 et s. Du Code de Justice Administrative.
- ✓ Référé contractuel conformément aux délais et dispositions de l'article L551.13 et s. Du Code de Justice Administrative.
- ✓ Recours de plein contentieux ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

#### Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif  
6 allée Ile Gloriette BP 24111  
44041 Nantes Cedex 1  
Téléphone : 02.55.10.10.02  
Télécopie : 02.55.10.10.03  
Courriel : [greffe.ta-nantes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nantes@juradm.fr)